

## MYTHES, IDÉOLOGIES ET RELIGIONS (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE)

*Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne.* Actes de la Table ronde organisée par le Centre national de la recherche scientifique et l'École française de Rome, Rome 15-17 oct. 1984 ; avant-propos Jean-Claude MAIRE VIGUEUR, Charles PIETRI, introd. Jean-Philippe GENÉT. Paris, Diff. de Boccard/École française de Rome, 1985. 17 × 24, 503 p., pl. (« École française de Rome », 82).

La parution de ces actes doit être saluée avec respect, non seulement pour la célérité de son impression, mais encore par le thème choisi ainsi que pour l'illustration qui en est faite, par des communications qui rivalisent toutes d'intérêt et de science.

Cette Table ronde a tenté de cerner le phénomène de la genèse de l'État, en débordant largement les limites de l'histoire traditionnelle des idées politiques. Car tout en soulignant l'intérêt justifié, que l'on doit toujours porter à l'étude indispensable de celles-ci, il faut tenter de les insérer dans leur milieu, et de ne les considérer que comme des signes parmi d'autres de l'évolution d'un processus historique plus général. Les œuvres théoriques ne font qu'émaner de ce phénomène typique de l'État moderne que sont la légitimation idéologique et l'opinion. Or cette apparition de structures nouvelles n'a pu se faire sans de profonds bouleversements des valeurs ; J.-P. Genet, dans l'Introduction de cet ouvrage, parle même de révolution culturelle.

Il s'est donc agi, durant ces trois jours, d'approcher de plus près tous ces faits culturels et idéologiques, tels que l'imprimerie, la diffusion des manuscrits, la mutation des universités, la propagande, l'évolution des systèmes juridiques, etc., qui ont favorisé l'émergence à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, des structures de l'État moderne. Aussi l'histoire des mentalités, de l'art, de la littérature aussi bien que l'histoire politique, sociale et économique, sont-elles à l'œuvre pour essayer de tracer la réception de nouvelles structures du pouvoir qui sont apparues progressivement ; et ce, afin de dégager certains traits récurrents ou typiques qui permettent de connaître avec plus de certitude les caractéristiques de la genèse de l'État moderne.

Les interventions ont été organisées autour de trois grands axes thématiques. « L'État et l'écrit » constitue le premier volet des communications. Celle de Claude Nicolet inaugure ce colloque comme en contrepoint, puisqu'il s'arrête sur le cas de la Rome d'Auguste, période durant laquelle l'évolution du recensement dans l'Empire est allée de pair avec la centralisation de l'État. La mobilité du document succède à la mobilité de l'espace : avant l'Empire, on se déplace, après, les résultats sont envoyés aux collectivités locales.

Michel Clanony démontre par ailleurs le rôle efficace de l'écrit dans l'uniformisation juridique du royaume anglo-normand au XII<sup>e</sup> siècle. Cette généralisation de la « common law » par le truchement de l'écrit favorise l'élaboration d'une conception beaucoup plus abstraite du pouvoir royal. La bureaucratisation progressive introduit ainsi la notion de couronne, c'est un indice sûr du processus génétique de l'État moderne. Le rôle de l'écrit est donc fondamental, mais manuscrit d'abord, il va devenir imprimé, et dès lors, de nouveaux enjeux vont apparaître. C'est ce à quoi s'intéresse Ezio Ornato. Si le manuscrit et l'imprimé sont identiques dans leurs fonctions, ils diffèrent cependant par leur système de production et par les conséquences qui en résultent. Ainsi en va-t-il du *Codex* qui, en passant de la forme manuscrite à la forme imprimée, devient un instrument d'expansion et de concurrence alors qu'il était par nature un instrument de stabilité.

Ce bénéfice que tire l'État de l'usage extensif de l'écrit, et donc de tout ce qui favorise la culture, amène à s'interroger sur le rôle de l'État et de l'éducation. Wilhelm Frijhoff met bien en évidence que ce n'est que vers l'extrême fin de la période considérée, que l'État commence à s'intéresser de près à la formation des esprits. C'est avec la venue de la notion de citoyen au XVIII<sup>e</sup> siècle, que l'on réalise qu'un « sujet » est un support indispensable de l'État. Précisons cependant que l'idée n'est pas nouvelle, même s'il est parfaitement exact de dire qu'avant cette époque l'idée n'a jamais été aussi généralement répandue.

On s'est aussi interrogé lors de ces journées, sur la nature des liens qui ont pu exister entre les festivités publiques et le pouvoir. Christiane Klapish-Zuber se penche sur le cas de Florence, et montre comment l'État naissant a su utiliser pour son compte les acteurs de rituels. Il était normal qu'après avoir envisagé la place des fêtes dans le processus formatif de l'État, on en vint à considérer l'image que l'on a cherché à en donner. Michel Pastoureau rappelle à ce sujet qu'il n'y a pas d'État sans emblèmes, c'est-à-dire sans un minimum de signes qui tendent à préciser l'identité de celui-ci. Les cas de l'Union Jack et du coq gaulois sont des exemples intéressants. Dans la même veine d'idées, Alain Boureau se penche sur la nature et la valeur des emblèmes et des devises d'État. Il s'agit souvent d'une forme de vulgarisation de la pensée juridique qui anime l'action de l'État.

Se déportant dans le temps et dans l'espace, Claude Tardit confirme ce point de vue en nous présentant de manière complémentaire, les conséquences de l'établissement d'un système écrit, par le roi Babum Njoya au Cameroun, à l'aube de notre siècle. Alors que Christiane Marchello-Nizia, toujours dans la perspective des liens entre l'écrit et l'État, trouve les prémices de l'État moderne dans le transfert du roi Arthur de l'histoire au roman, ce qui permet d'ancrer la monarchie anglaise dans un passé mythiquement glorieux et lointain. Dans un même ordre d'idées, Antoine Grandsen nous décrit les usages et les abus que les rois de l'Angleterre médiévale ont faits de l'histoire, pour justifier les actes ou les exigences de leur politique.

Autre variété d'écrits, mais à l'action plus déterminante encore : la propagande royale. Hélène Duccini voit trois fonctions à ces campagnes publiques menées par le pouvoir bourbonien : la justification de la politique du moment, le sou-

tien des grandes lignes de cette politique et l'exaltation du sentiment national, qui s'établit par le truchement de la personne royale. D'autres aspects de la propagande sont examinés par Michel Fogel qui s'attache à préciser l'enjeu véritable des *Te Deum* ; tandis que Christian Jouhaud cherche à montrer que la spécificité des mazarinades tient à leur rôle dans l'action.

Avec Daniel Arasse s'ouvre une suite de communications qui se consacrent surtout à préciser la place qu'ont tenue les arts dans la formation de l'État moderne. D. Arasse souligne à ce propos la fonction sociale et politique que l'art revêt en général, mais aussi cet important rôle d'intermédiaire qu'il joue pour la transmission d'informations spécifiques. Point de vue que vient éclairer la magistrale communication de trois collaborateurs : Jean-Louis Biget, Jean-Claude Hervé et Yvon Thébert. En ayant choisi la cathédrale d'Albi et l'Alhambra de Grenade, ainsi que sa cathédrale, comme exemples de l'expression iconographique et monumentale du pouvoir étatique, les auteurs se sont livrés à une démonstration remarquablement savante et intelligente de la légitimation symbolique de l'État. Il nous est montré avec une clarté admirable comment l'État moderne s'appuie sur le champ spirituel pour exprimer et définir ses fondements idéologiques.

Une autre perspective nous est ouverte avec la communication de Marie-Thérèse Bouquet-Boyer, sur les relations du pouvoir et de la musique aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, dans les anciens États de Savoie. L'opéra, en particulier, a largement contribué à l'image de marque de l'État, il donnait aux yeux de l'étranger une vision de la puissance de celui-ci. Ce rôle de l'image est évidemment très présent dans le domaine de l'architecture, et plus qu'ailleurs à Versailles, que Gérard Sabatier nous présente comme un imaginaire politique impressionnant.

On aborde finalement le dernier volet des participations à ce colloque, avec la communication de Jacques Krynen. Cette dernière partie peut être tenue pour plus classique, car tous les intervenants abordent le phénomène étatique sous l'angle plus traditionnel de l'analyse des idées politiques. Perspective qui, comme le souligne Jacques Krynen, doit toujours être approfondie, même si l'on ne doit pas en faire un mode d'approche exclusif. Il y a de larges champs d'investigation encore inexplorés, comme le rappelle Claudio Fiuzi. Car si le cas de Florence a été largement exploité, le problème de la fondation de l'État moderne dans les cités comme Milan, Naples et même Rome, n'a pas encore été mis en lumière pour les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Tandis que Diego Guaglioni nous livre une intéressante étude sur la littérature conciliaire et sur son écho dans les doctrines juridico-politiques, Janet Coleman examine quant à elle, les liens qui ont existé entre l'émergence de l'anglais, comme langue nationale, et l'évolution des structures sociales dans l'Angleterre du XIV<sup>e</sup> siècle. Partant, d'autre part, d'un cas concret : un différend juridique à Viterbe au XIII<sup>e</sup> siècle, Jean-Claude Maire Vigueur illustre ainsi un phénomène général en Italie centrale, à cette époque : la lutte entre les « milites » et les « pedites ».

Au terme de cette série de communications sur l'apparition de l'État moderne, d'importants aspects de cette genèse ont été éclairés, que ce soit les conditions culturelles qui ont permis cette évolution des structures politiques, ou bien encore

les divers modes de légitimation de ces formes nouvelles de pouvoir. Ce colloque a aussi permis de cerner de plus près les différentes réceptions, selon le lieu et l'époque, de ces modes nouveaux de gouvernement qui, en dépit de modalités d'application diverses, avaient de nombreuses caractéristiques en commun. Et, en particulier, ainsi que le rappelle Alain Chartier en finale de ce colloque, deux traits essentiels spécifient l'État moderne : le monopole fiscal qui centralise l'impôt, et le monopole de la force qui assure la cohésion sociale à l'intérieur, et la défense contre l'extérieur.

Philippe BONOLAS.

*"Astrologi hallucinati". Stars and the End of the World in Luther's Time.*  
Ed. by Paola ZAMBELLI. Berlin/New York, Walter de Gruyter, 1986. 16,2  
× 23,5, X-294 p., index.

Si la littérature astrologique a toujours été abondante, le premier siècle de l'imprimerie lui a donné un essor extraordinaire, qui ne peut pas laisser les historiens indifférents ; ceux-ci peuvent s'intéresser à la documentation astrologique à plusieurs titres, dont aucun ne doit être tenu pour méprisable ou dérisoire. C'est à sa prise en compte sur le plan des idées et à sa place dans les controverses religieuses que s'est attaché un groupe de savants qui s'est réuni en séminaire, à Berlin, en mai 1984, et, plus précisément, à l'incroyable effervescence astrologique qu'a provoquée, dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, la perspective d'une conjonction des planètes supérieures dans le signe des poissons, en 1524, annonciatrice de calamités humides. Leurs contributions ont été réunies par Paola Zambelli en un petit volume au titre évocateur du désarroi qui s'est alors emparé des esprits.

Même sur un thème précis et dans un domaine de recherche bien balisé, un ouvrage collectif né d'initiatives individuelles, comme le sont les actes d'un colloque, ne saurait fournir la synthèse complète qu'un chercheur isolé pourrait construire sur ce thème, soit qu'il reste des zones d'ombre parce que nul n'a pensé à les aborder, soit que la juxtaposition de points de vue discordants nuise à la cohérence de l'ensemble. La dispersion des approches de cette littérature astrologique sur le déluge prévu en 1524 me paraît d'autant plus frappante que les deux thèmes qui auraient pu lui fournir une certaine unité n'ont pas été abordés : il n'a pas été jugé nécessaire de reprendre le recensement bibliographique de toute cette production, qui a déjà été fait par Gustav Hellmann et par Lynn Thorndike, et nul ne s'est préoccupé de l'envisager de façon strictement technique, puisque ni le fondement astronomique de la conjonction prévue, ni les principes astrologiques sur lesquels ont pu être assis les pronostics calamiteux n'ont été envisagés.

Cette réserve faite, la concentration de quelques coups de projecteur sur un certain nombre de ces pronostications ne manque pas d'intérêt. Les relations de dépendance, bibliographique ou philosophique, qui peuvent être établies entre certaines d'entre elles, les polémiques qui s'instaurent entre spécialistes, les motiva-

tions politiques ou religieuses de beaucoup de ces prises de position astrologiques<sup>1</sup> viennent opportunément rappeler la vitalité de l'activité astrologique au XVI<sup>e</sup> siècle et sa place dans la société : l'historien, qui n'a pas le droit de l'ignorer, se doit de l'accepter comme une composante honorable de son information.

M'étant un peu occupé, il y a quelques années, de Jean Virdung de Hassfurt<sup>2</sup>, je signale que le cursus universitaire de cet astronome, tel qu'il est résumé p. 197, peut être précisé et complété par des notes que L. Thorndike n'a pas toutes exploitées et que, notamment, entre son inscription à l'université de Leipzig et le séjour qu'il a fait à celle de Cracovie, s'insère un voyage en Italie dont L. Thorndike n'a pas fait état.

Emmanuel POULLE.

Bernard COTTRET, *Terre d'exil. L'Angleterre et ses réfugiés français et wallons de la Réforme à la Révocation de l'Édit de Nantes, 1550-1700*. Avec un texte introductif d'Emmanuel LE ROY LADURIE. Paris, Aubier, 1985. 13,5 × 22, 344 p. (« Historique »).

Accompagné d'intéressants documents sur la conformité, l'assimilation, les dragonnades, l'illumisme, ainsi que de tableaux, ce volume de la collection historique fondée par Paul Lemerle et dirigée par Maurice Agulhon et Bernard Guenée est fâcheusement dépourvu d'index, et n'a pu paraître qu'avec une bibliographie et des notes abrégées. Le travail solide et original, sinon toujours bien rédigé, de l'auteur méritait un meilleur sort éditorial.

Fondé sur de nombreux inédits et force recherches d'archives, ce livre remplacera — pour l'histoire sociale mais non pour l'histoire des Églises — la monographie détaillée de F. de Schickler (1892). Il est clairement composé : six chapitres suivent le déroulement des événements, de la charte d'Édouard VI (1550) établissant une « église d'étrangers » jusqu'aux lendemains de 1685. Il est bien argumenté : deux chapitres et la conclusion sont centrés sur le problème de la différence, sur l'identité et l'assimilation de ce minoritaire qu'est l'étranger. Mais le reste de l'ouvrage ne perd jamais de vue ces questions socio-historiques, dont l'enseignement de J. Delumeau et celui du regretté R. Mandrou ont aidé à préciser les termes.

Sur la longue durée, ce refuge des Français et des Wallons a fini par fonctionner comme un système d'acculturation, d'intégration à l'économie du pays d'accueil, et même d'adhésion à la religion dominante, celle de l'Église d'Angleterre. Mais il avait lutté longtemps pour préserver sa spécificité, en matière linguistique et familiale sans doute, mais surtout en matière de discipline ecclésiast-

1. On prendra garde que la communication de H. R. Hammerstein s'intéresse aux relations entre l'astrologie et le protestantisme, malgré ce qu'en dit le titre courant où « proclamation of the world » doit être corrigé en « proclamation of the Word ».

2. *Actes du XI<sup>e</sup> congrès international d'histoire des sciences* (Varsovie-Cracovie, 1965), t. III, p. 45-50.

tique : il fallait continuer à ne pas se soumettre aux évêques, dans un pays où toute la conformité sociale passait par cette soumission. Certains épisodes de cette lutte sont brillamment narrés : la hautaine réception de Laud (1635) fait contraste avec les caresses verbales que prodigue Jacques I<sup>er</sup> (1603). C'est qu'aux yeux du roi-théologien, ces calvinistes plus ou moins authentiques peuvent être, pour sa diplomatie européenne et pour son absolutisme de principe, de bons suppôts : il fait confiance au pasteur français Pierre Du Moulin, dont l'auteur trace (p. 142-145) un portrait approprié.

Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, il est impossible de ranger les églises « réfugiées » dans un des camps de la Révolution d'Angleterre. Leurs ministres et leurs troupeaux s'engagent dans les directions les plus variées : on s'intéressera (p. 177-182) au « millénarisme » de Jean de La Marche. Mais il apparaît que les quelques pasteurs importés de France s'attirent, dans les communautés, une suspicion assez générale (p. 196). Mauvais présage pour le grand Refuge qui commencera bientôt...

En effet, un passage à l'anglicanisme, mais un passage sélectif, se produit après la Restauration de 1660. Organe clé de la civilisation calviniste, le consistoire recule. Le chapitre VIII étudie, sur le plan de la moralisation, la série de ses registres, à la suite des travaux de J. Garrisson et B. Vogler. C'est une lourde surveillance, d'ailleurs esquivée, dès les années 1630, par une partie des « étrangers » de la « seconde génération », qui s'éclipsent, en direction des paroisses de l'Église établie. En se gardant bien de revenir, dans le détail, sur des faits connus, le chapitre VI, consacré à l'« immigration massive » des années 1680-1700, permet de comprendre tout ce que l'assimilation rapide des nouveaux réfugiés français doit au loyalisme déçu envers Louis XIV et à la lassitude devant l'intolérance.

La mise au point contenue dans la longue préface d'E. Le Roy Ladurie complète la valeur de cet ouvrage. C'est une sorte de parallèle de la France et de l'Angleterre comme persécutrices de leurs minorités religieuses. La partie française de cette étude démêle, sur les traces de J. Orcibal, les clans du pouvoir et surtout, d'après l'œuvre du P. Pierre Blet, les pressions du Clergé. Mais la partie anglaise, élément d'une recherche en cours, n'offre pas la même apparence de solidité. Il semble, en effet, téméraire de comparer trop directement la répression anti-irlandaise (à peine religieuse, surtout agraire, d'essence « coloniale » et jamais accompagnée de tentatives de conversions) avec le « grand dessein » anti-huguenot de Louis XIV (appliquant à ses propres sujets, et qu'il considérait comme tels, une stratégie visant la conquête des âmes et non la confiscation des terres).

Roger ZUBER.

*La Révocation de l'Édit de Nantes et le protestantisme français en 1685.* Actes du colloque de Paris (15-19 oct. 1985) réunis par Roger ZUBER et Laurent THEIS. Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1986. 15,4 × 24, 396 p. (Supplément au Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, juil.-sept. 1986).

La commémoration du tricentenaire de l'Édit de Fontainebleau a suscité une floraison d'ouvrages et de colloques. La Société de l'histoire du protestantisme français se devait évidemment de montrer l'exemple. Elle l'a fait en réunissant à Paris les meilleurs spécialistes de la question autour du thème : la Révocation de l'Édit de Nantes et le protestantisme français en 1685. L'événement y est habilement abordé sous trois angles : celui des acteurs, celui des victimes, celui des témoins.

En tête des acteurs figurent évidemment le Roi et ses ministres. Tout en épingleant la responsabilité particulière du clan Le Tellier et en reconnaissant au Roi l'excuse d'un état de douleur chronique, P. Chaunu préfère s'attarder sur les facteurs plus profonds et moins personnels de la décision de révoquer l'Édit de Nantes. Celui-ci ne fut jamais un édit de tolérance mais un compromis politique enregistrant le rapport des forces à l'issue des guerres civiles. Ce rapport évolue au détriment des protestants après leur défaite de 1629, faisant mieux apparaître l'Édit de Nantes comme une anomalie pour l'époque, plus habituée au principe *cujus regio, ejus religio*. À partir de 1680, le mouvement s'emballe sous l'effet d'une malencontreuse conjonction de facteurs et crée une nouvelle anomalie avec l'interdiction d'émigrer, les conversions forcées et même la répression de la *devotio privata*. J. Carbonnier, dans une communication toute en finesse, nous donne un éclairage de juriste, assez original dans ce domaine plutôt réservé aux spécialistes des choses religieuses. Insistant d'abord sur la violence symbolique de l'Édit de Fontainebleau, plus importante que son efficacité pratique, il analyse les motifs de la décision de révoquer, puis applique à cet Édit la méthode comparative, cherchant dans le droit espagnol, anglais ou allemand des parentés, voire des modèles. Suivent des exposés plus classiques sur le rôle des cadres civils et religieux dans l'application de l'Édit. À travers le cas de deux évêques dauphinois, P. Bolle oppose deux types d'attitude : la persuasion et la douceur — finalement déçues — face à la contrainte brutale, justifiée parfois par le « *compelle intrare* » de saint Augustin. Dans l'épiscopat du Bas-Languedoc, R. Sauzet distingue d'une part « quelques augustiniens zélés » et d'autre part « des administrateurs — molinistes ou hommes de juste milieu — inspirés de l'esprit tridentin et des prélats de cour plus soucieux de plaire au pouvoir que convaincus de la justice de leur cause ». R. Poujol, en examinant le rôle des intendants dans la préparation de la Révocation, constate que celui-ci a varié suivant leur personnalité et la situation religieuse de leur province mais qu'ils ont plutôt pris les initiatives qu'ils jugeaient adaptées qu'exécuté un plan centralisé et bien programmé de destruction du protestantisme. J. Le Brun analyse d'un point de vue théologique la revendication des droits de la conscience en prenant l'exemple d'une autre minorité religieuse vivant à l'époque sous la contrainte, les gens de Port-Royal, tandis que J. Garrisson évoque la destruction systématique et minutieuse de l'Édit de Nan-

tes par quelques juristes « donneurs d'avis », comparable aux préparations d'artillerie précédant l'offensive.

Deux régions seulement ont fait l'objet d'une communication consacrée aux victimes : le Bordelais et l'Alsace. Les deux milliers de protestants vivant à Bordeaux n'ont pas eu, selon J.-P. Poussou et Ph. Loupès, un sort aussi dramatique que certains de leurs coreligionnaires. Aussi bien les protestants, soucieux d'éviter toute provocation, que les autorités, conscientes du rôle économique important — toutefois souvent exagéré — de ceux-ci, firent preuve de prudence et de retenue. En Alsace, le succès de l'entreprise de conversion menée depuis les réunions à la France avec un intense effort de prédication, d'enseignement et de pressions diverses a été limité par une résistance passive assez efficace. Une trentaine de localités seulement sont retournées totalement au catholicisme et le pouvoir royal demanda dès 1686 à ses représentants locaux d'agir avec modération. Une communication sur une région plus durement touchée eût donc été la bienvenue comme complément. Celle concernant les académies protestantes est assez artificiellement placée dans cette partie sur les victimes ; de même que celle consacrée à la dernière grande querelle théologique interne aux Églises Réformées, déclenchée par Claude Pajon. E. Labrousse en s'intéressant aux premières « lettres pastorales » écrites de Hollande par différents pasteurs et adressées aux fidèles français dépourvus de temple et de ministre, décrit par contre une littérature typique et spécifique des « victimes ». L'exposé de S. Deyon sur la destruction des temples nous paraît aussi très bienvenu ici. Dès l'arrivée au pouvoir de Louis XIV est engagée une démolition massive des temples (20 à 25 % en 1661-1664) justifiée par les arguties les plus diverses. La résistance juridique s'organisa ensuite, obtenant des sursis de 10 à 20 ans. La puissance symbolique de ces opérations, les enjeux et les significations portés à la réutilisation des matériaux et des lieux sont aussi évoqués ici. On notera cependant que, de par leur répugnance à sacrifier les objets et l'espace, les protestants étaient moins disposés que les catholiques à un tel investissement symbolique dans un bâtiment. Le choc créé par de tels événements eut surtout pour effet de précipiter les départs et la plongée dans la clandestinité.

Les papes ouvrent curieusement la série des témoins alors que l'on peut considérer à bon droit qu'ils ont été, sinon acteurs principaux, du moins forces agissantes dans la répression des protestants français. P. Blet note qu'Innocent XI ne s'est pas réjoui autant qu'il aurait pu le faire de la Révocation, sans doute en raison des divers différends qui l'opposaient à Louis XIV, mais n'en déduit pas, comme le fait une certaine tradition, qu'il ait désapprouvé l'Édit de Fontainebleau. Ses successeurs sont d'ailleurs intervenus auprès de la France chaque fois qu'ils ont cru déceler, dans sa politique étrangère ou intérieure, des concessions renforçant la position des protestants. La correspondance de protestants d'origine niortaise éditée et analysée par E. R. Briggs donne un témoignage vivant et personnel des victimes elles-mêmes sur leur douloureuse situation. H. Bots analyse dans les « médias » de l'époque la façon dont l'événement a été reçu en Hollande. Si les gazettes font preuve d'une certaine retenue, voire d'autocensure, sans doute pour ne pas nuire aux huguenots restés en France, la littérature pamphlétaire exprime plus nettement et fortement l'opinion — négative et scandalisée



— des Hollandais sur la Révocation. Ph. Joutard suit à travers les siècles le souvenir de la Révocation : du côté des autorités royales et catholiques le silence et l'oubli sont bien vite (1735) de rigueur, significatifs d'un sentiment d'échec, voire de culpabilité ; du côté protestant la commémoration prend des sens différents selon l'époque et le lieu. Le cinquantenaire et le centenaire célébrèrent surtout l'Édit de Potsdam et la générosité de Frédéric-Guillaume envers l'Église du Refuge et furent donc essentiellement fêtés en Allemagne. Le bicentenaire fut par contre largement commémoré en France mais — guerre de 1870 oblige — en privilégiant cette fois l'Église du Désert par rapport à celle du Refuge et en évitant la participation des huguenots allemands. H. Himmelfarb constate le paradoxe suivant : les Académies royales de peinture, de sculpture, de musique, l'Académie de France à Rome et les Bâtiments du Roi n'ont mis aucun zèle ni reçu beaucoup d'ordres pour célébrer et immortaliser la Révocation. Seuls les arts et les supports mineurs tels le panégyrique et la médaille furent mis en œuvre à cette fin. Comme s'il ne s'était agi que d'une péripétie éphémère ? Enfin, J. Delumeau conclut fort classiquement et sagement sur « la difficile émergence de la tolérance », idée longtemps révolutionnaire et marginale, y compris dans les minorités persécutées. Au total, un colloque très riche, sans parti pris et suffisamment ouvert par ses perspectives. On peut toujours regretter certaines absences (par exemple, celle de communications sur l'émigration vers le Refuge) mais elles peuvent souvent se justifier par la volonté de ne pas répéter ce qui fut dit et publié ailleurs à l'occasion de cette brillante commémoration <sup>1</sup>.

Jean-Luc LE CAM.

Jean-Pierre NÉRAUDAU, *L'Olympe du Roi-Soleil : mythologie et idéologie royale au Grand Siècle*. Paris, « Les Belles Lettres », 1986. 14 × 21, 283 p., pl. (« Nouveaux confluent »).

Le « second XVII<sup>e</sup> siècle » nous renvoie les images stéréotypées d'un « Roi de Gloire » dont les mille métamorphoses tendent à masquer les composantes plus contrastées et moins flatteuses d'une société constituée de vingt millions de vies qui ne s'accordent pas nécessairement aux splendeurs déployées par leur souverain. Jean-Pierre Néraudeau a suivi pas à pas Louis XIV depuis son entrée chevauchante et solennelle à Paris le 26 août 1660 jusqu'au crépuscule mélancolique de Marly et il s'est enfoncé avec lui pour nous initier à l'étrangeté de l'alphabet de l'univers symbolique et ésotérique dans lequel la monarchie s'est, un temps, incarnée avant que les contemporains eux-mêmes — fussent-ils les plus savants — n'en saisissent plus le sens, à l'image de Versailles, fourmillant de messages mystérieux et secrets, devenus insaisissables dès la mort du Roi-Soleil. Sans doute les rares allusions à la Fronde — un des épisodes fondateurs et douloureux de

1. En l'occurrence dans : Michelle MAGDELAINE, Rudolf VON THADDEN, *Le Refuge huguenot*, Paris, A. Colin, 1985.

l'absolutisme —, à la guerre, aux difficultés multipliées de la fin du règne (finances, famines, défaites) ne permettent pas de comprendre le jeu dialectique qu'entretient le système monarchique avec un monde sans cesse mouvant, incarné par des forces sociales, politiques, idéologiques bien concrètes ; mais en suivant l'itinéraire codifié du roi sur le territoire symbolique des apparences — celles que Pascal appelle « cordes d'imagination » et qui concourent au même titre que les « cordes de nécessité » à définir le pouvoir comme « manutention » des corps et des esprits — c'est au démontage très savant des mécanismes de représentation de la monarchie absolue que nous sommes conviés. Le brillant essai de Jean-Pierre Néraudeau est une contribution éminente à l'« histoire de la mise en image de la personne royale » (p. 93) ; car il s'agit ici surtout de recenser les formes et les manifestations de l'éphémère, du non-dit et du non-écrit ; de dresser un inventaire de quelques *signes* de l'autorité saisis dans leur histoire depuis leur origine — essentiellement antique — jusqu'à leur transposition et leur mise en fonction politique dans le système de pouvoir incarné par un roi « machiniste », ordonnateur du spectacle de sa propre Renommée.

En un temps où le visuel l'emporte sur l'écrit, à côté des textes érudits des légistes zélés de la monarchie, nourris d'Aristote, de droit romain et de droit canon, qui « disent » le pouvoir royal et sa prééminence sur tous les autres, voici les images, les gestes et les sons qui permettent de voir, de lire et d'entendre l'État-spectacle centré sur la personne du souverain qui asservit son corps aux multiples contraintes d'une fonction devant apparaître comme le seul moteur du monde, reproduisant la métaphore par laquelle Copernic avait décrit l'ordre du ciel : « De son trône royal, le Soleil gouverne les familles des astres qui se meuvent autour de lui » (p. 103).

Jusqu'en 1670 (*Les Amants magnifiques*), tel le « démiurge d'un monde enchanté » (p. 126), Louis XIV monte sur la scène pour jouer/mimer son propre rôle : son corps mobile, trans-figuré dans des personnages historiques, mythologiques et fabuleux (Empereur romain, Soleil-Apollon, Mars, Jupiter, Hercule...), tend à restaurer symboliquement une autorité bafouée au temps de la Fronde : entrées spectaculaires (excellente analyse de celle de 1660, p. 8-13), carrousels flamboyants (1656 ; 1662 ; 1664), carnavaux endiablés, danses et ballets savants (le premier, en 1651, pour la majorité du roi), opéras-machines dont Mazarin est si friand, musiques et feux d'artifice tonitruants (lors des grandes fêtes à programme de Versailles, en particulier celle des *Plaisirs de l'île enchantée* de 1664)... Dans un « jeu qui reproduit l'ordre cosmique et sa projection terrestre, les Grands [devenant] insensiblement les satellites de l'astre », il s'agit dans tous les cas d'un acte politique, que des textes (poésies, descriptions précises) et des images (de la devise gravée au tableau allégorique) pérennisent : la remise en ordre de la hiérarchie bousculée, de l'harmonie rompue ; « à l'aurore d'un règne qui allait avoir raison des grands feudataires, il eut le coup d'audace et de génie de leur faire jouer la parade de leur propre déclin et de son triomphe ; il leur donna le spectacle de leur grandeur dans un jeu qui était le prélude à leur asservissement » (p. 49).

Instrument de la grandeur royale, en même temps que « discours créateur » (p. 145) de l'absolutisme, la mythologie et l'allégorie — savamment codifiées par Cesare Ripa en 1593 — sont la clé de tous ces spectacles à une époque où « les

gens cultivés étaient habitués à utiliser les images mythologiques comme grille de lecture du monde, [pratiquant] constamment l'allégorie » (p. 59).

Il est pourtant d'autres modes de représentation, moins éphémères que le spectacle d'un instant : les arcs de triomphe de la porte Saint-Denis (1672) ou de la porte Saint-Martin (1674) inscrivent dans la pierre pour l'éternité le souvenir des arcs fragiles que les magistrats déferents élevaient dans les villes lors de l'entrée d'un roi désormais de moins en moins mobile. La peinture, la gravure, la sculpture, l'architecture, mais aussi l'art des jardins sont les supports privilégiés de la mise en scène et en image du monarque, démultipliant les figures allégoriques, sacralisant les attributs du pouvoir souverain. L'analyse très détaillée de l'allégorie de Jean Nocret, *L'Assemblée des Dieux* (une commande de Monsieur pour le château de Saint-Cloud) constitue un exemple particulièrement éclairant de l'utilisation politique de la mythologie, puisqu'il s'agit ici d'assigner à chaque membre de la famille royale sa place par rapport au roi, maître absolu du jeu des pouvoirs (p. 95-104).

L'étude des demeures royales et aristocratiques est peut-être l'apport décisif de l'essai de Jean-Pierre Néraudau : à travers Vaux (Fouquet), Sceaux (Colbert), Meudon (Louvois), Saint-Cloud (Monsieur), voici esquissée une typologie des programmes iconographiques et architecturaux dont l'efficacité politique se mesure en termes d'images allégoriques lourdement lestées de leur poids symbolique. Une très pertinente analyse de la visite de Louis XIV à Vaux, qui « paraît une répétition d'une pièce qu'un autre château jouera et pour un autre héros » (p. 176), permet de mesurer l'importance et la violence de l'enjeu : le monopole des images et la manipulation/politisation de leur sens au seul profit du roi.

Versailles est bien évidemment le centre de l'étude avec ses fêtes, ses parcs, ses statues et fontaines, ses bâtiments, son histoire surtout, ponctuée de réaménagements successifs révélateurs des transformations/contradictions du règne et du roi. Le mérite de l'analyse de Jean-Pierre Néraudau est d'inscrire le projet dans la durée, faisant ainsi apparaître deux temps nettement différenciés. Jusque vers 1675, la mythologie et l'allégorie sont au cœur du dispositif. Le premier parc, par exemple, un « grand poème païen » (p. 264), conçu comme un microcosme initiatique « fait plus qu'illustrer la puissance royale, il capte les forces créatrices universelles pour dans un éternel retour mimer leur harmonie. Il donne au roi la même fonction ordonnatrice que lui donnaient les ballets de cour » (p. 206). Dès 1670, le but est atteint : « les courtisans asservis ont du roi une image divinisée, il n'a plus besoin de la jouer » (p. 143). Surgit alors le temps de l'histoire en même temps que celui de l'affirmation de la personne physique, « réelle », du roi (portrait de Rigaud à partir de 1682 ou le portrait en cire au réalisme cruel d'Antoine Benoist). « Après les fantaisies mythologiques du début du règne, il affirme sa préférence pour les tableaux réalistes qui le représentent seul ou racontent les hauts faits de sa vie » (p. 117) : les scènes centrées sur les victoires militaires, les chasses, les événements guerriers (Van Meulen) remplacent peu à peu le Soleil-Apollon du début du règne. L'Histoire a pris le pas sur la fable ainsi qu'en témoigne l'échec de la statue équestre du Bernin (1685) ou la galerie des glaces où le Brun a représenté les belliqueuses prouesses d'un roi qui paraît sous ses traits véritables, ordonnateur tout-puissant d'une gloire désor-

mais bien terrestre. En 1701, Louis XIV fixe sa chambre dans la pièce centrale du bâtiment principal prenant ainsi possession du cœur du « temple du soleil ». « La personne du roi l'emporte désormais sur tous les symbolismes puisqu'elle les incarne tous » (p. 229).

Jean-Pierre Néraudau apporte une contribution décisive à une histoire de l'État saisie non à partir des textes et des discours qui le légitiment mais de la sémiotique des cérémonies païennes, des symboles antiques revisités et revivifiés, des images construites et figées dans la pierre qui mettent en scène autour de la figure du Roi-Soleil le culte de la personnalité le plus élaboré, le plus savant, mais en même temps peut-être le plus mal compris des monarchies européennes. L'État n'est-il pas aussi un « mystère » ?

Joël CORNETTE.

Monique COTTRET, *La Bastille à prendre : histoire et mythe de la forteresse royale*. Préf. Pierre CHAUNU. Paris, P.U.F., 1986. 15 × 18, 208 p. (« Histoires »).

Monique Cottret dresse le portrait de la Bastille en deux temps : elle retrace d'abord à grands traits l'histoire de l'embastillement tout au long des règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, puis elle s'interroge sur les origines du mythe de la Bastille. La charnière entre ces deux aspects de son analyse est décisive pour la compréhension de ses objectifs : elle y replace la Bastille dans l'univers de la justice d'Ancien Régime.

Au quotidien, la plupart des embastillés relèvent de la justice extraordinaire du roi. Ils doivent leur incarcération, en majeure part, à une lettre de cachet. Par ailleurs, les conditions de détention, à l'intérieur de la Bastille, sont d'une extrême diversité et ne diffèrent guère, dans leurs aspects les plus durs, de celles des autres prisons. Ce ne sont donc pas les conditions de vie dans l'univers bastillonnaire qui sont à l'origine du mythe de la Bastille. L'évaluation chiffrée de l'origine sociale des embastillés, qui entrent à la Bastille au rythme de 40 par an sous les règnes de Louis XIV et Louis XV, puis de 19 par an sous le règne de Louis XVI, met en évidence une évolution sociale significative. À l'époque de Louis XIV, la Bastille est avant tout une prison pour les nobles ; elle prend même parfois un air baroque lorsqu'elle sert de lieu de « transit » pour des nobles de cour, momentanément en disgrâce. Mais le règne de Louis XV est marqué par la banalisation sociale des victimes de la Bastille. Ce facteur social n'est pas indifférent au plan idéologique, il contribue à « populariser » la légende noire de la Bastille, à associer cette forteresse à la tyrannie exercée par le roi sur son peuple. Le Tiers état peuple la Bastille sous le règne de Louis XVI. La rencontre entre la Bastille et l'opinion publique, sur le terrain d'une justice d'Ancien Régime très contestée, devait avoir lieu. C'est dans un climat de remise en cause globale de la justice royale que se développe le mythe de la Bastille.

La légende noire de la Bastille, qui contribuera fortement à la destinée tragique de cette forteresse au début de la Révolution, prend une ampleur inégalée

avec la formation, au travers des récits des victimes du despotisme royal, d'une conscience anti-arbitraire. L'analyse de ces récits est l'un des moments forts de l'ouvrage de Monique Cottret. Il ne faut certes pas s'attendre à de grandes nouveautés idéologiques. L'intérêt de ces témoignages réside ailleurs :

« D'un récit à l'autre se précisent les stéréotypes de l'embastringement qui distinguent deux séquences principales : l'avant et l'après. L'avant se divise en trois étapes : la calomnie, l'enlèvement, la fouille... Puis c'est le sinistre après qui se déroule sur deux registres, celui des souffrances morales et celui des souffrances matérielles... Enfermement, étouffement, enterrement vivant : nous remontons la porte du mental et entrons dans le domaine de la sensibilité. »

Ainsi l'émergence, avec la Bastille, d'une conscience vécue de l'arbitraire royal contribue à la formation d'une nouvelle opinion qu'il est convenu d'appeler bourgeoise. Au-delà de sa réalité historique, la Bastille acquiert une dimension idéologique qui ouvre la porte au mythe. Elle occupe une place décisive dans la pensée antidespotique des hommes des Lumières.

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la peur de l'embastringement, les rumeurs sur les conditions de vie des embastringés contribuent à tisser tout un imaginaire autour de cette forteresse royale. Alors que le roi perd peu à peu sa fonction de père nourricier et devient un accapareur, la Bastille est assimilée au château de l'ogre qui dévore les enfants enlevés aux familles. Bref, la Bastille est au centre du réseau de rumeurs qui ne cessent de s'amplifier et de déstabiliser le consensus royal. Elle contribue à donner un tour politique à la rumeur sociale (voir sur ce point l'ouvrage de S. L. Kaplan, *Le Complot de famine : histoire d'une rumeur au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 1982). Tel un fruit mûr, il ne restait plus qu'à prendre la Bastille.

Cet ouvrage ne prétend pas expliquer la valeur d'événement fondateur de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789. C'est là l'objet d'une autre étude que mènent actuellement à bien deux chercheurs allemands, H. J. Lüsebrink et R. Reichardt. Mais nous voyons dans quelle mesure le procès contre la Bastille est déjà plaidé et perdu par le roi et ses ministres bien avant la date fatidique du 14 juillet 1789.

Entre la réalité et le mythe, la Bastille prend sa place dans la France des Lumières, au sein de la sphère naissante de la société civile. Là aussi, l'exercice de l'usage public du raisonnement est attesté. L'opinion publique, catégorie nouvelle au XVIII<sup>e</sup> siècle, se construit d'abord sur la réputation, la renommée, la considération. La Bastille a joué ici le rôle de l'image négative, elle a contribué à l'exclusion du roi de l'espace public en formation. Le principal mérite de cet ouvrage est de montrer, au-delà de la confrontation quelque peu simpliste entre la réalité et le mythe, en quoi la présence idéologique de la Bastille sur la scène d'Ancien Régime devait contribuer à la formation, par exclusion, d'un nouveau consensus. À ce titre, et sans vouloir contredire Pierre Chaunu si peu affable, dans sa Préface, à l'égard des révolutionnaires, la Bastille est bien, en négatif, l'une des données inaugurales de l'idéologie républicaine.

Jacques GUILHAUMOU.

François FURET, *Marx et la Révolution française* : suivi de textes de Karl Marx. Éd. Lucien CALVIÉ. Paris, Flammarion, 1986. 14 × 22, 288 p. (« Nouvelle bibliothèque scientifique »).

Marx et la Révolution française, ce pourrait être le thème d'un colloque attrape-tout. Car, que faut-il entendre par Marx ? Karl Marx et Engels, les marxistes et les marxismes s'autoproclament tels ? D'autre part, tout le XIX<sup>e</sup> siècle européen portant la trace de l'ébranlement français, où s'arrêteraient les rapports de « Marx » et de la Révolution française ?

François Furet a choisi la solution minimale et la plus sûre. Il a demandé à Lucien Calvié de trouver et le cas échéant de traduire tous les passages de l'œuvre actuellement éditée en français ou en allemand, où Marx fait explicitement allusion à la Révolution française. Le corpus est finalement mince : 31 textes, 150 pages. 8 textes (50 pages) sont repérables jusqu'à l'*Idéologie allemande*. 16 le sont chez le Marx de 1848, taillé large, et couvrent 75 pages. À partir de 1856, où Marx s'engage exclusivement dans les recherches conduisant au *Capital*, on ne trouve plus que 7 textes, fort courts (19 pages). 7 allusions en 28 années...

François Furet distingue avec pertinence trois moments dans l'approche marxienne de la Révolution. Le premier correspond exactement à la première tranche du corpus découpé à l'instant. Marx hégélien et, comme tel, focalisé sur le problème de l'État, dit, comme d'autres, que la Révolution révéla la production de l'État à partir de la société civile. Mais Marx est un hégélien critique de l'hégélianisme et, comme tel, il se trouve au seuil d'une découverte fondamentale, laquelle l'apparenterait paradoxalement à la grande philosophie politique libérale : l'autonomie de l'État, l'autonomie de la sphère du politique, l'envol une fois entamé à partir du sol de la société civile. Et nul événement plus que la Révolution n'en donna l'exemple. Le second temps est celui où Marx, malheureusement sous-entend F. Furet, devenant « marxiste », revient en deçà, se plonge dans la société civile, celle de la bourgeoisie, et s'éloigne d'une théorie de l'autonomie de l'État. Mais, troisième temps, celle-ci est présente, refoulée, impensée, tracassante pour Marx, lorsque celui-ci pour des raisons politiques se penche sur « l'énigme française » (selon les mots de F. Furet). En effet, comment cette société « bourgeoise » peut-elle produire cette succession de régimes politiques variés où s'investissent des énergies et des passions nullement subalternes ? La preuve en est que Marx y consacre des essais d'ailleurs remarquables.

Ce rapide résumé montre le caractère excitant de la démarche de F. Furet, et combien, en tout état de cause, la lecture de la Révolution française par Marx doit être isolée de celle faite par les marxistes, d'ailleurs en France en fait jacobins. Qui connaît François Furet devine que cette précaution effectivement pertinente lui procure une secrète délectation...

Mais, quant aux rapports de Marx avec la Révolution française, il reste selon moi un doute. Ou plutôt, c'est en lisant le corpus, ici isolé, des allusions à la Révolution française faites par Marx qu'il m'est venu. Et si, au fond, la Révolution n'intéressait pas tellement Marx ? Qu'on me comprenne bien : comme pour tout intellectuel du XIX<sup>e</sup> siècle, la Révolution française est pour Marx si familière

qu'elle fournit, comme l'histoire romaine aux révolutionnaires de 93, un stock de références, d'exemples, d'illustrations. La Révolution n'est pas objet de théorie pour Marx, elle est au service de ses préoccupations théoriques, politico-juridiques d'abord (le « jeune Marx »), historico-économiques ensuite (le Marx du « Capital »). Avec elle, Marx peut bricoler, se déjuger, aucune importance, son intérêt est ailleurs. Ce que dit Marx de la Révolution serait alors à prendre principalement comme un révélateur du point atteint par la démarche marxienne, et rien de plus.

François HINCKER.

Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France : le Serment de 1791*.  
Préf. Michel VOVELLE, Postf. Claude LANGLOIS, trad. de l'américain Alain SPIESS. Paris, Le Cerf, 1986. 14,6 × 23,5, 485 p., 5 ill. (« Histoire »).

Le titre est ample, trop ample, puisque la Révolution ici étudiée s'arrête en 1791 et se concentre sur la prestation de serment à la Constitution civile du clergé. Cette importante réserve émise, le lecteur ne sera pas déçu, car il découvrira en amont ce qu'il pensait trouver en aval.

T. Tackett adopte une approche résolument statistique. S'il part de la célèbre étude publiée en 1906 par Philippe Sagnac, il la complète par le recours à de nombreux dépôts d'archives et surtout par un dépouillement, aussi large que critique, des très nombreuses monographies produites depuis un siècle. Conscient de la marge d'incertitude qui subsiste, il prend soin, dans les tableaux annexes, de fournir des résultats, autant que faire se peut, à trois moments différents : printemps 1791, été de la même année, septembre 1792, chaque tableau indiquant en note la fiabilité des indications. Mais derrière ces statistiques, il cherche à saisir les motivations souvent complexes des réfractaires et des constitutionnels ; il sait trop bien que certains discours masquent une partie de la réalité ; son analyse manifeste tout à la fois le déchirement que provoque chez certains la décision à prendre et la dimension collective des positions devant un dilemme devenant bientôt inéluctable.

Pour interpréter ses cartes, T. Tackett fait appel à toutes sortes de paramètres : les origines sociales et géographiques des prêtres, leur formation et leurs relations entre eux et avec l'évêque, même leurs « traits de caractère », les revenus du clergé paroissial, le poids des tendances gallicanes, la peur des résurgences protestantes, le rôle des villes ou celui de l'habitat rural, les violences populaires de 1790, les contenus des diverses strates de Cahiers de doléances, etc. À chaque fois, l'auteur souligne le caractère partiel et relatif, parfois même contradictoire, de l'explication qu'il teste. Mieux encore, il souligne que « ce ne furent pas toujours les mêmes structures qui furent mises en lumière par le serment d'une région à l'autre » (p. 316). C'est dire la finesse de cette recherche.

Pourtant certaines corrélations, sans constituer une explication suffisante, paraissent plus valides que d'autres, spécialement le particularisme des provinces périphériques et surtout ce que T. Tackett appelle, d'une expression qui éton-

nera certains, le « cléricisme », c'est-à-dire la densité du clergé rural, d'origine paysanne, et sa symbiose avec la « religion populaire », encore qu'il critique à raison le monolithisme de celle-ci. Ce disant, l'auteur nous renvoie à des recherches plus poussées sur les modalités de la pénétration dans les campagnes de la réforme tridentine, en ajoutant que le sud-est alpin — il le connaît particulièrement pour avoir déjà publié sur cette région — se révèle rebelle à ce modèle. C'est évoquer la richesse des perspectives ainsi ouvertes.

Sur un tel travail, il est toujours possible de faire des remarques de détail : citons-en une, la confusion entre la Basse et la Haute Marche pour désigner l'actuel département de la Creuse. Mais on éprouve scrupule à critiquer un historien des U.S.A. qui fait montre d'une remarquable connaissance des diversités régionales de la France. Cet ouvrage, assure le préfacier, « est destiné à faire date dans l'historiographie de la Révolution », je dirais plus largement, dans la recherche sur plusieurs siècles des explications aux contrastes religieux de notre pays, de l'avant-Révolution au XX<sup>e</sup> siècle, moyennant la prise en compte de certaines évolutions du XIX<sup>e</sup> siècle évoquées dans la Postface.

Louis PÉROUAS.

Jacques BOUINEAU, *Les Toges du pouvoir ou la Révolution de droit antique : 1789-1799*. Préf. Jacques GODECHOT, Romuald SZRAMKIEWICZ. Toulouse, Eché/Association des publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1986. 16 × 24, XLVII-544 p., ill., bibliogr., index.

Dans quelle mesure les anciens ont-ils inspiré les révolutionnaires pour régénérer les institutions ? Avant de répondre à cette question J. Bouineau a d'abord cherché l'Antiquité dans la société française du XVIII<sup>e</sup> siècle (partie préliminaire) et il l'a trouvée partout : dans les écoles, dans les livres savants, dans les ouvrages de philosophie, dans les récits de voyage, à l'opéra, au théâtre, dans les salons et dans la rue. Aussi, pour lui, « la culture du XVIII<sup>e</sup> siècle et l'esprit du temps ont amené quasi nécessairement les révolutionnaires à opérer le choix de l'Antiquité » (p. 11). Le tableau surprend et l'explication ne convainc pas. On sait, en effet, qu'après la querelle des anciens et des modernes, la tradition classique n'est plus qu'un accessoire élégant de la culture désormais orientée vers les sciences et la philosophie. Cependant, grâce aux fouilles qui la font voir, l'Antiquité sort de l'abstraction et le gréco-romain devient à la mode dans la deuxième moitié du siècle. Ce sont donc les archéologues, comme Caylus, longtemps méprisés et, après eux, les peintres et les architectes, Vien, David, Soufflot, qui donnent une nouvelle direction à l'art français. Il influence à son tour la littérature : il y a un goût fin de siècle pour la beauté solennelle, les lignes pures et les harmonies sévères. Le panorama du siècle présenté par l'auteur ne restitue pas son mouvement et sa diversité. Par ailleurs, faut-il se contenter de penser qu'il est bien naturel que des hommes formés à l'étude des auteurs anciens et vivant une période de renaissance de l'Antiquité la citent à tout propos ? L'explication est peut-être trop simple et ne dit pas, notamment, pourquoi les formes classiques n'asservis-



sent plus à un esprit de conservation mais, au contraire, conduisent à une idée de régénération. On suit plus l'auteur lorsqu'il évoque, trop brièvement, l'idéal de liberté que les contemporains peuvent trouver dans l'Antiquité (p. 19). Une chose, au fond, les intéresse dans un passé qu'ils reconsidèrent avec un regard neuf : la politique. Et c'est pourquoi l'auteur nous dira plus loin qu'ils retiennent surtout les exemples de magistrats et d'hommes d'État, de théoriciens du gouvernement, d'artisans de la conquête et de la sédition. C'est pourquoi, aussi, ils préfèrent l'histoire romaine qui est éminemment politique. Ils sont une génération de patriotes témoins et acteurs d'un drame politique.

Mais venons-en à l'essentiel du livre : l'étude des réminiscences de l'Antiquité dans le discours révolutionnaire à travers les archives parlementaires et *le Moniteur*. On sait leur importance dans la rhétorique révolutionnaire qui, accordée à la marche des événements et au mouvement des idées, prend un ton emphatique et grandiloquent. Retrouver sur les bancs de la Convention les factions d'Athènes, ressusciter Carthage dans l'Angleterre, voir l'Empire germanique sous les couleurs de celui des Perses, comparer Dumouriez à Miltiade, Robespierre à Pisistrate, Tallien à Mégaclos, dénoncer chez ses ennemis des triumvirs, redouter leur dictature, saluer les Brutus et condamner les César, etc., sont pour l'orateur révolutionnaire tout à la fois des repères et des points de départ qui servent à nourrir la réflexion et à soutenir les arguments. J. Bouineau s'est d'abord appliqué (1<sup>re</sup> partie) à compter et classer ces réminiscences. Il a relevé 5 312 allusions à des personnages, des héros, des peuples, des villes, des institutions, etc., de l'Antiquité. Ce bilan apporte le soutien des chiffres à une impression ancienne : si les exemples grecs sont plus variés, les citations romaines sont plus nombreuses, et l'on se réfère plus aux hommes qu'au reste. Il y a une bonne et une mauvaise Antiquité, et l'auteur a dressé la liste des vertueux, des démocrates, des héros, des tyrannicides, mais aussi des aristocrates dangereux, des autocrates et des empereurs sanguinaires. Ce dépouillement nous apprend que, à part César, le personnage de l'Antiquité le plus cité par les révolutionnaires est le Christ.

Après avoir dénombré et répertorié ces réminiscences de l'Antiquité (titre I), J. Bouineau s'est penché sur leurs auteurs pour relever leurs préférences et constater que chaque période de la Révolution choisit son Antiquité (titre II). On découvre ainsi que si Rome est toujours préférée à la Grèce, les hommes sont plus souvent cités que le reste après 1792. Mais dans tout cela, la démarche surprend : les Anciens et les Cinq-Cents ne sont pas distingués ; pour chaque période, seul un groupe arbitrairement défini de représentants « antiquophiles » est considéré (26 pour la Constituante, 12 pour la Législative, 3 pour la Convention et 11 pour le Directoire) ; surtout, le nombre des citations n'est pas rapporté à la longueur et à la fréquence des interventions et il n'est pas tenu compte des événements (31 mai, 9 thermidor, etc.) ; enfin, mise à part la distinction des représentants du clergé à la Constituante, ce qui permet de noter que les ecclésiastiques privilégient les références chrétiennes, il n'est tenu aucun compte des origines sociales, de l'âge (pourtant indiqué dans les annexes), de l'éducation, de la profession et des opinions des représentants. L'usage des méthodes quantitatives ne débouche pas ici sur l'histoire sociale. Telle quelle, l'étude de J. Bouineau nous révèle que les représentants qui citent le plus souvent l'Antiquité sont Mirabeau, l'abbé

Maury, Prugnon et Robespierre à la Constituante, Robespierre encore, l'abbé Grégoire et Barère à la Convention, enfin, Pastoret, Eschassériaux (mais l'auteur ne le distingue pas de son frère) et De Bry dans les assemblées du Directoire. Cependant, encore une fois, ce classement est peu significatif. Mirabeau est l'un des orateurs les plus abondants de la Constituante. Et à la Convention, une analyse plus fine établirait peut-être que Vergniaud (27 citations), qui n'intervient plus après le 31 mai, et Boissy d'Anglas (24 citations), qui parle peu avant frimaire an III, évoquent l'Antiquité presque aussi souvent que Robespierre (103 citations) dont les moments de repos sont rares pendant près de deux ans. Il est, par ailleurs, à regretter que des tableaux, malheureusement trop souvent imprécis ou inexacts (la qualité des représentants est tantôt un titre, tantôt une fonction et ni l'un ni l'autre pour Mirabeau, qualifié de pamphlétaire ; Lameth est mentionné sans prénom sur la liste des constituants ; sur celle des conventionnels, Saint-Just est présenté comme étudiant en droit, ce qu'il n'est plus depuis avril 1788, etc.) et placés en annexe par l'auteur ne lui aient pas suggéré quelques remarques. À titre d'exemple, on observe ainsi qu'à la Constituante, des représentants de la droite (Maury, Cazalès), comme de la gauche (Robespierre, Pétion), évoquent souvent l'Antiquité, alors que des libéraux y pensent beaucoup moins (Du Port, les Lameth). On note également que des députés, dont plusieurs sont à ranger parmi les meilleurs orateurs de l'Assemblée et qui eurent un rôle décisif dans l'organisation du nouveau droit, comme Sieyès, Mounier, Barnave, Lanjuinais, Le Chapelier, Thouret et Target, n'embarrassent pas leurs discours de citations. Les explications nous manquent. Dans ces développements, qu'on aurait souhaité plus fouillés, l'information la plus remarquable que l'on trouve est le faible nombre des réminiscences de l'Antiquité dans les interventions des membres de la Législative. Renouveau du personnel parlementaire ? Ralentissement, relatif, de l'activité législative ? Ici encore, l'auteur n'apporte aucun élément de réponse.

Après avoir rappelé la place de l'Antiquité dans la société française du XVIII<sup>e</sup> siècle et présenté les résultats de ses dépouillements, il consacre moins de 130 pages à l'influence des anciens sur le droit intermédiaire (2<sup>e</sup> partie), curieusement élargi ici au droit constitutionnel, au droit fiscal, à l'instruction et aux fêtes. Dans cette partie, l'auteur se fait historien pour critiquer l'Antiquité des révolutionnaires, juriste pour mesurer l'influence de cette Antiquité sur les nouvelles institutions et philosophe pour rechercher sa fonction dans le procès révolutionnaire. Il réussit inégalement dans ses différents rôles. Comme presque toujours on sent Amyot, Rollin et Barthélémy derrière les révolutionnaires, J. Bouineau relève un certain nombre d'inexactitudes, mais il ne se hasarde pas sur le terrain de la dissimulation et de la contrefaçon idéologiques.

L'Antiquité n'a-t-elle été qu'un « décor », comme le pensait G. Lefebvre, ou bien les révolutionnaires y ont-ils trouvé un modèle ? L'auteur ne doute pas qu'elle ait servi d'exemple pour régénérer les institutions. C'est une opinion qu'on ne peut partager car elle est affirmée sans le soutien d'arguments qui emportent la conviction. En effet, où voit-on le droit antique dans une déclaration des droits de l'homme, dans la souveraineté nationale, dans le système représentatif, dans l'autonomie de la volonté, dans l'égalité des partages successoraux et, en dépit des apparences, dans le droit de la famille ou le régime des biens ?

Les pages les plus intéressantes (263-279) sont celles dans lesquelles l'auteur tente d'expliquer le rôle que les révolutionnaires font jouer à l'Antiquité dans leur action. Pour J. Bouineau, elle a servi à critiquer et à justifier. Les révolutionnaires font un grand pas en arrière pour mieux dénoncer des siècles de tyrannie et l'évocation des Grecs et des Romains légitime la rupture qu'ils opèrent. Dans cette idéologie des origines, n'apercevons pas une inquiétude métaphysique, mais simplement un besoin d'identité politique. Le monde futur, que l'on voit encore sous les couleurs du passé, car l'homme des Lumières circule toujours dans un cercle, doit cependant présenter l'apparence d'une rationalité. Au siècle de l'*Encyclopédie*, le merveilleux n'est plus concevable à l'ancienne mode : il doit être scientifique, c'est-à-dire historique. Mais ce qui est le plus vrai dans l'Antiquité des révolutionnaires, c'est précisément l'illusion qu'ils y cherchent, plus que la réalité : l'image déformée qu'ils nous en donnent sort de l'âme du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Certes, le lecteur pourra tirer profit des notes abondantes (164 p.) qui rassemblent un grand nombre d'allusions à l'Antiquité faites par les révolutionnaires, mais l'ouvrage de J. Bouineau lui laissera quelques regrets : une méthode critiquable, un travail inachevé et une langue difficile.

Michel PERTUÉ.

## LITTÉRATURE ET HISTOIRE

« Problèmes et méthodes de la biographie », Actes du colloque, Sorbonne 3-4 mai 1985, *Sources. Travaux historiques*, 3-4, 1985.

Malgré ce que pourrait nous faire croire l'essor récent du genre biographique, et les débats sur les significations de son succès, l'intérêt des historiens pour la biographie n'est pas une nouveauté. Il suffirait de se rappeler que certains des premiers travaux des historiens des *Annales* furent des ouvrages biographiques <sup>1</sup>. Mais ces travaux n'impliquaient pas forcément une réflexion méthodologique ou théorique propre à la démarche biographique, ni une discussion sur sa valeur et ses limites cognitives, sur son statut épistémologique. En cela, l'histoire a accumulé un grand retard par rapport à d'autres disciplines comme la sociologie, l'ethnologie ou la littérature. Et c'est à cette absence d'une réflexion d'ensemble que vient répondre le débat ouvert par le colloque sur les problèmes et méthodes de la biographie organisé par l'association Histoire au Présent et publié par la revue *Sources*.

1. Cf. Lucien FEBVRE, *Le Problème de l'incroyance au XVI<sup>e</sup> siècle : la religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1942 ; aussi, *Un Destin. Martin Luther*, Paris, P.U.F., 1968 (1<sup>re</sup> éd., 1928).